

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 22 février 2019 à 10h30 en salle CE du siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, chef comptable

Mme Jocelyne Nélain, membre du CE

M Brice Hardy, secrétaire du CE

I. Approbation de l'ordre du jour

Est inscrit à l'ordre du jour :

1. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement.
2. Point sur l'évolution des tarifs de la mutuelle et de la communication liée.
3. Informations relatives à l'organisation des élections du CSE
4. Projet de repas en mars (date, thème)
5. Informations relatives au PEE et à la participation aux résultats.
6. Informations relatives à la prime Macron.
7. Point économique à fin janvier 2018 et éventuels commentaires.
8. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

II. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement

Départ de Alexandre Poillon en date du 21/02

III. Point sur l'évolution des tarifs de la mutuelle et de la communication liée.

Les salariés le souhaitant ont la possibilité d'annuler l'adhésion avant la fin du mois, sous réserve de souscription d'une mutuelle personnelle.

IV. Point sur l'avancement du processus électoral (envoi syndicat, accord pré-électoral...)

La fin de mandat étant en mai, l'organisation se fera en mars.

V. Information relatives à la participation aux résultats.

VI. Projet de repas en mars (date, thème)

Mardi 12 mars, paëlla

VII. Informations relatives au PEE et à la participation aux résultats.

Le PEE était hébergé au CA, la participation à la BP, les deux seront regroupés au CIC

VIII. Informations relatives à la prime Macron.

En janvier ont été définies les conditions d'attribution.

Cette prime exceptionnelle sera versée à tout salarié dont le salaire brut est inférieur à 3000 €, en fonction de l'ancienneté et du temps de présence.

IX. Point économique à fin janvier 2019 et éventuels commentaires.

Cf document en annexe, pas de commentaires.

X. Questions diverses

- La réunion bilan 2018 aura lieu de mardi 5 mars à 16 h30 (prévoir croustillons)
- La moitié du budget DUP sera versée en février
- Les bilans comptables 207 et 2018 de la DUP devront être produits avant la fin du mandat
- La livraison de l'abri fumeur a été effectuée, l'installation sera faite par PAG+ BRH
- L'aménagement horaire envisagé pour le SAV n'est plus d'actualité

XI. Ordre du jour de la prochaine séance

L'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation après validation

XII. Clôture de la réunion

La séance a été levée à 11h30 par le président M Vignal

La prochaine réunion aura lieu à 10h30 le 15 mars 2019 en salle CE, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Secrétaire

M Brice Hardy

